

Birmanie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

DERNIÈRE MINUTE

Pénurie de carburant en raison de la guerre au Moyen-Orient

Date de mise en ligne le : 23 mars 2026

La Birmanie fait face à de fortes tensions dans son approvisionnement en carburant en raison de la guerre au Moyen-Orient.

Cette situation entraîne des perturbations significatives des transports sur l'ensemble du territoire (alternance de la circulation, files d'attente prolongées dans les stations-service, annulation de certains vols nationaux, réduction du poids des bagages dans les transports aériens) ainsi que des pénuries de denrées alimentaires et de médicaments.

Il est par conséquent recommandé aux Français de tenir compte de ce contexte dégradé dans l'organisation de leurs déplacements, de se tenir régulièrement informés, de bien anticiper leurs trajets, et de prévoir, dans la mesure du possible, des solutions alternatives.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

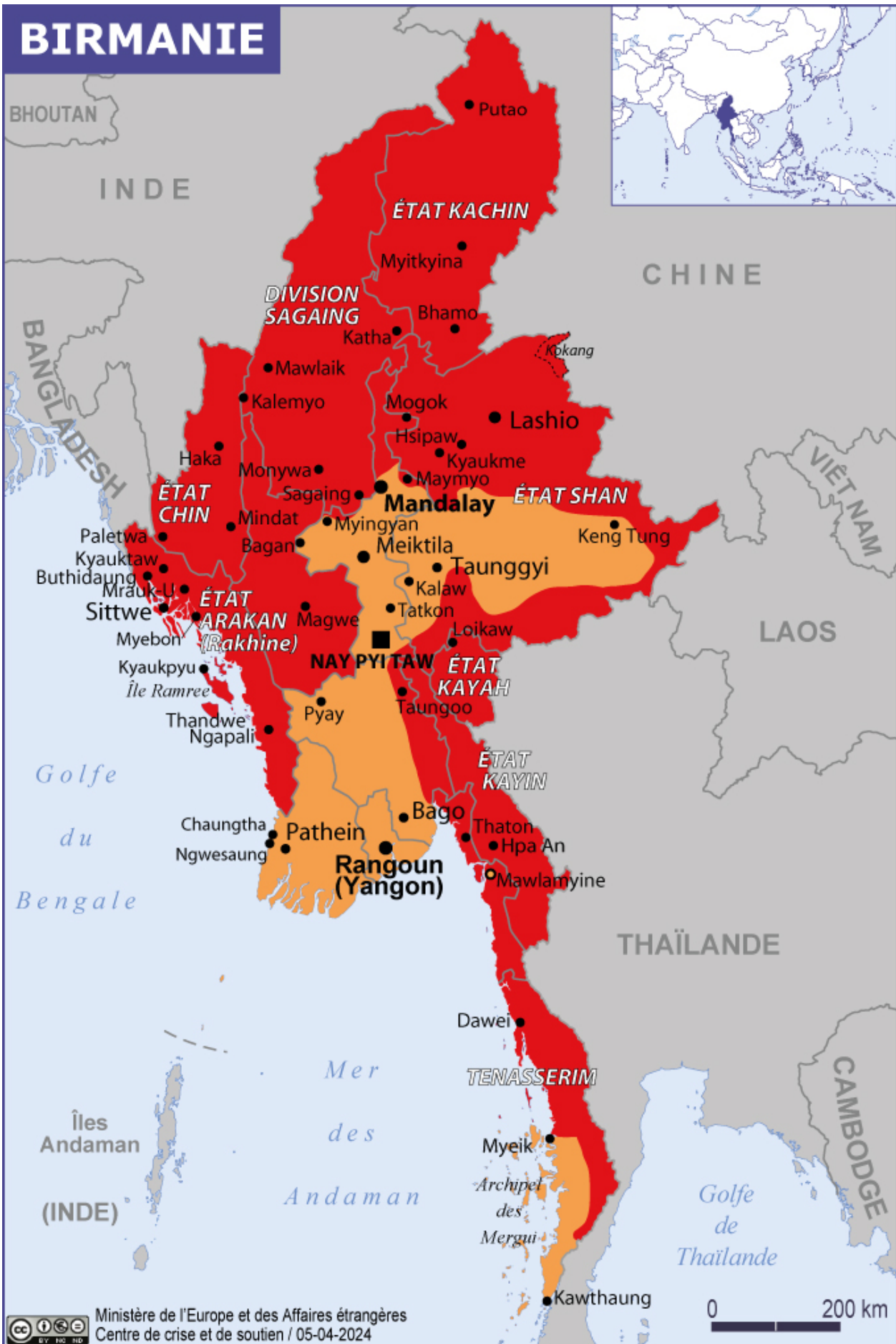
Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance

BIRMANIE



Cette carte est indissociable du texte qui l'accompagne.

- Formellement déconseillé
- Déconseillé sauf raison impérative
- Vigilance renforcée
- Vigilance normale

Dernière actualisation le 04/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Compte tenu d'une situation instable liée à l'organisation d'élections, il est formellement déconseillé de se rendre en Birmanie, du 20 décembre 2025 à la fin janvier 2026.

Zones formellement déconseillées (en rouge sur la carte)

Il est formellement déconseillé de se rendre :

- dans l'**État Kachin** et dans la plus grande partie de l'**État Shan**, car des combats y opposent l'armée birmane et des groupes ethniques armés, ou des groupes ethniques armés entre eux. La présence d'engins explosifs a été signalée ainsi que des incidents dans les zones de Muse, Kutkai, Lashio, Hsipaw et Kyaukme ;
- dans l'**État Kayah** et dans les township de Pekon, Hopong et Hsipeng ainsi que dans le sud de l'État Shan ;
- dans l'**État Kayin (Karen)**, en particulier la zone frontalière avec la Thaïlande ;
- dans l'**État Rakhine (Arakan)**, en raison des affrontements entre l'armée et l'Arakan Army ;
- dans l'**État Chin**, y compris la zone frontalière avec le Bangladesh, en raison de la présence de groupes armés et des combats ;
- dans la **région de Sagaing**, en raison d'affrontements impliquant l'armée notamment dans les zones qui bordent la frontière avec l'Inde ;
- dans la **région de Magway, y compris sa capitale Magway** en raison d'affrontements impliquant l'armée ;
- dans l'État Mon à l'exception de la ville de Mawlamyine ;
- dans le **nord de la province de Tenasserim (Tanintharyi)** jusqu'à Myeik et tout le long de la frontière sud à l'exception de l'extrême sud ;
- dans l'est de la **région de Bago** à la frontière avec l'État Kayin. Pour se rendre à Naypyidaw en voiture, il est formellement déconseillé d'emprunter l'ancienne route entre Rangoun et la capitale.

De manière générale il est formellement déconseillé de se rendre dans les zones qui bordent la frontière du nord et de l'ouest de la Thaïlande (frontière des États Shan, Kayah et Kayin et de la province de Tenasserim/Tanintharyi), en raison de la persistance d'incidents entre les groupes armés ethniques, l'armée et les garde-frontières et dans celle qui borde le Laos en raison de la présence de réseaux de criminalité organisée.

Zones déconseillées sauf raison impérative (en orange sur la carte)

Compte tenu de la situation sécuritaire depuis le coup d'État du 1er février 2021, il est déconseillé, sauf raison impérative, de se rendre dans le reste du territoire. Pour tout déplacement dans ces zones, il est conseillé :

- de privilégier la voie aérienne (à défaut, conduite de jour formellement conseillée) ;
- de s'informer afin de savoir si l'accès est soumis à autorisation gouvernementale ;
- de prendre l'ensemble des mesures de sécurité nécessaires.

Risques encourus et recommandations associées

Situation sécuritaire

La Birmanie demeure plongée dans une instabilité chronique depuis le coup d'État militaire du 1er février 2021. Le pays reste aujourd'hui le théâtre de tensions profondes, à la fois politiques et ethniques, marquées par une répression brutale, des affrontements armés entre la junte et

les groupes ethniques, ainsi qu'un effondrement partiel de son économie.

La situation politique est d'autant plus instable que les autorités ont annoncé l'organisation d'élections fin 2025 - début 2026, dont la première phase (premier tour) se tiendra le 28 décembre 2025. La date du dernier tour est inconnue à ce stade, mais se tiendra vraisemblablement à la fin du mois de janvier 2026.

Si l'état d'urgence dans le pays a été levé le 31 juillet 2025, à l'annonce de l'organisation des élections, la loi martiale demeure imposée dans 63 townships à travers le pays.

Les mesures de surveillance et de sécurité ont été fortement renforcées sur la population locale comme sur la communauté étrangère résidente et de passage, visant à prévenir toute forme de contestation ou de perturbation. Le régime entend sanctionner et punir sévèrement toute personne qui viendrait à perturber l'organisation et le bon déroulement des élections.

Il est recommandé de toujours se déplacer avec ses documents d'identité et de se montrer particulièrement prudent dans toutes expressions publiques notamment via les réseaux sociaux.

La multiplication des explosions, à Rangoun comme dans l'ensemble du pays, appelle à une vigilance renforcée. Il convient en particulier d'être prudent dans les endroits publics fréquentés ou liés à l'appareil d'État, les institutions en charge de la sécurité ou réputés être la propriété des institutions militaires ou de leurs responsables. A l'approche des élections, il est conseillé d'éviter les sites et lieux liés aux élections, tels que les bureaux de vote ou les locaux des partis politiques.

Les résidents en Birmanie sont invités à exercer la plus grande prudence dans leurs déplacements et à se renseigner au préalable sur les conditions de sécurité locales qui peuvent évoluer du jour au lendemain. Il convient de privilégier les transports aériens.

En cas de déplacement dans les zones déconseillées sauf raison impérative, il est recommandé de rester informé de l'évolution des conditions sécuritaires environnantes, de tenir ses proches informés de ces déplacements exceptionnels et de faire preuve de la plus grande vigilance. Du fait du développement d'une criminalité de rues croissante (vols à l'arrachée), il convient d'observer une prudence particulière.

Pour rappel : l'intégralité du territoire birman demeure formellement déconseillée ou déconseillée sauf raisons impératives.

En cas de déplacement à Rangoun, il convient de respecter les principes de sécurité et de se signaler auparavant auprès de l'ambassade de France. Compte tenu de la situation sécuritaire, il est recommandé de reporter tout projet de déplacement en dehors de Rangoun, sauf pour motif impérieux dans les zones en orange sur la carte des niveaux de vigilance.

Les Français se trouvant en Birmanie et ne s'étant pas signalés sont invités à se rapprocher de l'ambassade de France en Birmanie (ambafrance.rangoun@diplomatie.gouv.fr).

Risques liés au conflit armé avec les groupes ethniques et aux tensions intercommunautaires

Mines antipersonnel

Dans les États Kayin, Shan, Kachin, Rakhine et Kayah, des décennies de combats ont laissé des champs de mines antipersonnel dispersés dans les zones de conflits (selon certaines sources non gouvernementales, la Birmanie se situe aux premières places mondiales pour le nombre de

victimes dues aux mines antipersonnel terrestres sur les cinq dernières années). Les affrontements armés dans plusieurs États et régions de Birmanie depuis le coup d'État militaire du 1er février 2021 se sont traduits par une dissémination accrue de mines antipersonnel sur le territoire. Dans ces États, et les zones qui ont été le théâtre d'affrontements, il est fortement conseillé de rester sur les principaux axes routiers et les sentiers régulièrement empruntés et de ne pas s'en éloigner. Des explosions de mines ou d'engins sont régulièrement signalées.

Risques naturels

Activité sismique

Le risque de séismes reste important en Birmanie. Un séisme de magnitude 7,7 a frappé la région de Sagaing le 28 mars 2025, faisant plusieurs milliers de morts et de blessés. Des tremblements de terre de moindre intensité se produisent régulièrement, principalement dans la région de Sagaing, en raison d'une faille qui s'étend de cette région jusqu'à la côte bordant la mer d'Andaman. Une fiche d'information est disponible sur le site de l'ambassade de France en Birmanie.

Mousson

Durant la mousson (de mai à octobre), certaines tempêtes peuvent générer des vents de 130 km/h et plus dans les États côtiers. Il convient d'y être particulièrement vigilant. Les pluies violentes causent régulièrement des inondations, en province et dans les principales villes du pays.

Risques d'accidents sur la voie publique

La plus grande prudence est recommandée, notamment dans les circonstances suivantes :

- Sur les trottoirs, **toujours rester attentif** car il peut y avoir des obstacles, des excavations non signalées ou des plaques d'égout manquantes (se munir d'une lampe la nuit car l'éclairage public est insuffisant). Durant la saison des pluies, garder à l'esprit que des trous ou de profonds fossés de drainage peuvent être dissimulés par une couche d'eau boueuse.
- Au moment de traverser une rue, **même sur un passage pour piétons ou à un feu rouge**, bien vérifier en regardant des deux côtés qu'aucun véhicule n'arrive (des véhicules sont susceptibles de rouler à contresens) et se méfier des angles morts. Les piétons sont rarement considérés comme prioritaires sur la voie publique.

Navigation en Mer

La navigation vers l'Océan Indien en général demeure dangereuse, notamment à cause d'actes ponctuels de piraterie.

Il est recommandé de signaler tout projet de déplacement par voie maritime dans la région et de rejoindre la coopération navale volontaire en transmettant sa position et ses intentions à :

État-major ALINDIEN COMFOR EAU : par téléphone +971 74 265 21 265 ou par courriel à alindien-comfor-eau-marsec.contact.fct@intradef.gouv.fr ou alindien-marsec.operateur.fct@def.gouv.fr ;

Consulter également la fiche consacrée à la Piraterie maritime.

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

Visa

L'entrée sur le territoire birman est soumise à l'obtention préalable d'un visa. Il convient de s'assurer que son passeport a une durée de validité d'au moins 6 mois après la date d'arrivée dans le pays.

Depuis le 17 avril 2022, les autorités birmanes ont repris la délivrance des visas d'affaires et de tourisme, qui peuvent être obtenus en ligne. **Il est fortement déconseillé de se rendre en Birmanie avec un visa de touriste et d'y exercer d'autres activités notamment commerciales ou journalistiques.**

Passage des frontières

Les vols commerciaux en provenance et à destination de la Birmanie ont repris depuis le 17 avril 2022. Les étrangers peuvent entrer uniquement via les aéroports internationaux de Mandalay et de Rangoun.

Les frontières terrestres (entrées et sorties) sont fermées pour tous les étrangers même disposant de visa à l'exception des points de passage entre Ranong/Kawthaung, Myawaddy/Mae Sot et Tachilek/Mae Sai (entrées pour la journée uniquement). Aucun visa ne peut être délivré sur place, il doit impérativement être obtenu avant. Au regard de l'insécurité récurrente aux frontières, il est fortement déconseillé d'entrée en Birmanie par la voie terrestre.

Les autorités militaires sont particulièrement vigilantes et sévères vis-à-vis des voyageurs qui tentent de pénétrer dans les zones interdites ou de franchir la frontière sans autorisation : les contrevenants sont passibles d'arrestation et de lourdes peines de prison.

Les autorités birmanes limitent la circulation le long des zones frontalières. Les frontières n'étant pas toujours clairement démarquées, il convient de se renseigner localement sur leur tracé et sur les points de passage autorisés.

Réglementation douanière

La Birmanie a adhéré à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Il existe donc des restrictions à l'exportation de certains souvenirs issus de ces espèces, comme ceux fabriqués à partir de tortues.

Le site internet de l'aéroport de Rangoun (en anglais) établit la liste de biens dont l'importation et l'exportation sont interdites, notamment les armes à feu, les drogues ou produits dangereux, les antiquités, les animaux sauvages, les revues ou textes pornographiques, les emblèmes religieux (notamment des reproductions de Bouddha, ou les emblèmes officiels de la Birmanie).

L'importation de drones sans autorisation préalable des autorités birmanes est interdite et passible de 3 ans d'emprisonnement.

Il est interdit de rentrer ou sortir du pays avec une somme de plus de 10 000 dollars américains (USD) en liquide ou avec des objets de grande valeur (pierres précieuses), à moins de disposer d'une autorisation spécifique.

Les animaux domestiques peuvent être transportés, uniquement pour un long séjour et sous réserve qu'ils disposent d'un carnet de vaccinations à jour, accompagné du certificat d'un vétérinaire (protocole antirabique en particulier).

La réglementation douanière n'étant pas toujours claire, il convient de se renseigner à l'avance sur toute importation ou exportation, auprès de l'ambassade de Birmanie en France.

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Santé

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

En cas d'urgence médicale :

Les infrastructures de santé en Birmanie sont particulièrement vétustes. En cas de maladie sérieuse, il est préférable de se rendre en Thaïlande ou à Singapour. Le système hospitalier public a été affecté par les conséquences du coup d'État du 1er février 2021. Il est fortement conseillé de se rendre dans des cliniques privées en cas d'urgence. La majorité des établissements privés demande un paiement dès l'admission. La prise en charge directement par une assurance est souvent compliquée en Birmanie (ou retardée). Il convient d'avoir toujours de l'argent en liquide ou sa carte de crédit sur soi en cas d'urgence médicale.

En cas d'accident ou de problème de santé, il est formellement conseillé de se rendre à Rangoun, Mandalay ou Naypyidaw pour une hospitalisation ou une consultation, les hôpitaux des autres villes étant peu fiables.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Des randonnées sont organisées par certaines agences de voyages dans des régions très éloignées des principales villes du pays, tout à fait démunies de secours d'urgence et d'infrastructures hospitalières. Il est fortement conseillé aux personnes, même jeunes, voulant participer à ces excursions, de prévoir, avant leur départ de France, une visite médicale pour s'assurer de leur parfaite aptitude à ces conditions très difficiles.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : obligatoire pour les voyageurs en provenance de zones d'endémie ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Encéphalite japonaise** : en fonction des conditions et de la durée du séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

La transmission du virus de la dengue est fréquente en Birmanie, notamment pendant la mousson de mai à octobre.

Encéphalite japonaise

L'encéphalite japonaise est une infection virale grave principalement transmise à l'humain par la piqûre de moustiques infectés, qui se reproduisent dans les zones rurales, notamment les rizières. Les porcs et les oiseaux aquatiques servent de réservoirs naturels pour le virus.

Les symptômes de l'encéphalite japonaise apparaissent après une période d'incubation de 4 à 15 jours. La plupart des infections restent bénignes, se manifestant par une simple fièvre ou des céphalées. Dans environ 1 cas sur 250, les personnes touchées peuvent présenter une forte fièvre, une raideur de la nuque, une désorientation, un coma, des convulsions et une paralysie. La mortalité peut atteindre 30%. Beaucoup de survivants souffrent de séquelles neurologiques.

Il n'existe pas de traitement curatif. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Il n'y a pas de paludisme dans les sites touristiques de Birmanie, ni dans les villes et centres urbains. Les plaines situées au centre du pays et les zones arides sont généralement exemptes de paludisme.

La transmission du paludisme est par contre possible toute l'année dans les zones rurales reculées des régions de collines boisées ainsi que dans les zones côtières de l'Etat Rakhine. Les affrontements suite au coup d'État ont entraîné des déplacements massifs de population et la désorganisation du programme national contre le paludisme.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Choléra

Le choléra est une infection digestive bactérienne qui se transmet par ingestion d'aliments mal cuits (fruits de mer, par exemple) ou souillés (fruits et légumes) et/ ou ingestion d'eau contaminée. Cette maladie, dite « des mains sales », se traduit par des troubles digestifs sévères (diarrhée liquide abondante, crampes abdominales, vomissements), un état de faiblesse générale et parfois de la fièvre.

La prévention repose sur la vaccination et le respect des règles d'hygiène alimentaire (se laver régulièrement les mains, ne consommer que de l'eau en bouteille, peler les fruits et légumes, manger de la nourriture cuite ; utilisation des installations sanitaires). Les personnes présentant les signes de la maladie doivent consulter un médecin en urgence.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Grippe aviaire ou zoonotique

Le terme regroupe l'ensemble des infections de type grippal causées par différents virus influenza d'origine animale (oiseaux sauvages, volailles, porcs). La survenue de cas chez l'être humain est exceptionnelle. La transmission résulte soit d'un contact direct notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées. Les symptômes sont similaires à ceux de la grippe saisonnière (fièvre, toux, courbatures...) mais peuvent se compliquer de difficultés respiratoires, de troubles digestifs, d'atteintes neurologiques, voire de décès.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Le virus aviaire H5N1 circule en Birmanie chez les oiseaux sauvages et les volailles, mais aucun cas humain n'a été confirmé à ce stade. Il n'y a pas de vaccin disponible à ce jour.

Bilharziose

La bilharziose ou schistosomiase est une maladie parasitaire fréquente causée par des vers plats. La transmission se fait par contact avec des eaux douces contaminées ou des larves du parasite pénètrent la peau. Leurs œufs sont ensuite excrétés par l'urine ou les selles, contaminant à nouveau l'environnement. Dans sa forme aiguë, la maladie peut provoquer des démangeaisons cutanées, de la fièvre, des douleurs musculaires et abdominales. Lorsqu'elle devient chronique, elle entraîne des complications plus graves de type urogénital (sang dans les urines) et/ou de type intestinal (diarrhée, douleurs abdominales). En l'absence de traitement, la bilharziose peut entraîner des lésions graves et invalidantes, un cancer de la vessie ou une atteinte hépatique, voire même le décès. Le traitement repose sur la prise d'un antiparasitaire, administré par voie orale. Il est recommandé de consulter un médecin au moindre signe évocateur. Pour prévenir cette maladie, il est essentiel d'éviter le contact avec des eaux suspectes.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Leptospirose

La leptospirose est une maladie bactérienne présente dans le monde entier. La transmission à l'humain se fait par contact cutané (muqueuse ou plaie) avec les milieux souillés par les urines d'animaux infectés (rongeurs, animaux d'élevage et de compagnie). La maladie est souvent bénigne, mais parfois mortelle.

La prévention repose sur les mesures d'hygiène générales (lavage des mains, lutte contre les rongeurs, assainissement, etc.) et sur la vaccination des personnels à risque.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France et le site du ministère de la Santé.

Des cas de leptospirose et de bilharziose ont été rapportés en Birmanie. Ces maladies se contractent en nageant ou en marchant pieds nus dans de l'eau contaminée (rizières ou réservoirs d'eau).

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou

sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

La rage est présente en Birmanie, avec plus d'une centaine de cas humains rapportés chaque année. En cas de morsure par un animal en Birmanie, consulter un médecin au plus vite à Rangoun, Mandalay ou Nay Pyi Taw, afin de commencer un traitement antirabique curatif.

Typhus des broussailles

Le typhus des broussailles, ou fièvre de Tsutsugamushi, est une maladie infectieuse bactérienne transmise à l'homme par la morsure de larves d'acariens (aoûtats) présents dans les zones rurales d'Asie-Pacifique. Après une incubation de 6 à 21 jours, la maladie débute brutalement avec une fièvre élevée, des frissons, des céphalées sévères, une lymphadénopathie généralisée et souvent une escarre caractéristique au site de la morsure, qui évolue en ulcération noire. Une éruption cutanée apparaît généralement entre le 5e et le 8e jour, s'étendant sur le tronc et les membres.

Le diagnostic repose sur l'examen clinique, la présence d'escarre et d'adénopathies dans une zone endémique, et la confirmation par tests sérologiques ou PCR.

Le traitement de référence est la doxycycline, efficace surtout si administrée rapidement après le début des symptômes. Sans traitement, la maladie peut entraîner des complications graves, avec une mortalité pouvant atteindre 25 %.

La prévention repose sur la réduction de l'exposition aux aoûtats par le débroussaillage, l'utilisation d'insecticides dans les zones infestées, le port de vêtements couvrants, et l'application de répulsifs cutanés. Aucun vaccin n'est disponible à ce jour.

Les piqûres de tiques sont fréquentes en Birmanie.

Insectes venimeux

Toute piqûre par un insecte venimeux (araignée, guêpe, scolopendre, scorpion) accompagnée de troubles importants nécessite la consultation d'un médecin en urgence. Les insectes les plus venimeux en Birmanie sont les gros scolopendres.

Serpents

Il existe de nombreuses variétés de serpents dans le pays mais les accidents sont exceptionnels. Il faut cependant être particulièrement vigilant le soir, dans les jardins et en zone rurale. En cas d'envenimation, contacter immédiatement un médecin, après avoir essayé d'identifier le serpent si cela est possible.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;

- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Prévention contre les piqûres de tiques

La prévention contre les autres infections transmises par les tiques inclut :

- le port de vêtements couvrants et clairs, serrés au cou, aux poignets et aux chevilles ;
- l'application de répulsifs cutanés sur les parties découvertes ;
- la recherche impérative de la présence de tiques sur le corps, afin de les ôter très rapidement, après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt dans les régions infestées.

Plus d'informations sur le site de l'Assurance maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

En cas d'accident, le traitement PEP ("post exposure prophylaxis") est disponible à Rangoun.

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Informations utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructures routières

Il est interdit aux touristes de conduire une voiture. Il convient donc de refuser les offres des particuliers qui proposent à la location des voitures sans chauffeur. En outre, les véhicules ne sont en général pas assurés et la plupart des assurances de voyage ont des garanties limitées en ce qui concerne l'utilisation de véhicules à moteur. Il est donc nécessaire de recourir aux services d'un chauffeur.

La circulation des motos est interdite dans le centre-ville de Rangoun et à sa périphérie immédiate.

En raison de la situation sécuritaire il est formellement déconseillé d'emprunter le réseau de bus. Plusieurs compagnies de bus n'acceptent plus les étrangers à bord pour les trajets à longue distance qu'elles opèrent. Outre le risque d'accident élevé, les bus font souvent l'objet de contrôle de sécurité par les forces de police ou de l'armée lors des nombreux check-points mis en place le long des principaux axes de circulation et peuvent être les victimes collatérales d'embuscade entre l'armée et des groupes armés.

Transport ferroviaire

Il est formellement déconseillé d'emprunter les trains en Birmanie qui font régulièrement l'objet d'attaques. Plusieurs lignes ont d'ailleurs cessé leurs opérations.

Transport aérien

Les liaisons aériennes commerciales ont repris depuis mai 2022. De manière générale, La périodicité et les horaires de certaines liaisons intérieures sont aléatoires, les retards de vols fréquents ainsi que les changements d'étapes.

Législation locale

Délinquance, trafic et usage de stupéfiants

La Birmanie est l'un des principaux pays producteurs d'opiacées. De nombreux laboratoires illégaux de production de méthamphétamines sont présents sur le territoire. Des organisations illégales, très dangereuses, se livrent au trafic de stupéfiants, dans les grandes villes et les zones rurales. Les peines de prison sont très lourdes. Une personne présentant des traces de piqûres ou possédant de la drogue, quelle qu'en soit la nature, peut être incarcérée, parfois sur dénonciation. Les autorités birmanes ne préviennent pas toujours les représentations diplomatiques de l'arrestation ou de l'incarcération d'un de leurs ressortissants.

Prostitution

La législation birmane est très sévère en matière de délits de mœurs. Des textes de loi récents interdisent la prostitution.

Us et coutumes

Le bouddhisme est la religion majoritaire en Birmanie. Il convient de respecter les coutumes locales dans les lieux publics, de porter des vêtements couvrants les épaules et les genoux dans les lieux de culte et de suivre les recommandations des guides. Les chaussures et chaussettes doivent être ôtées à l'entrée des temples bouddhistes, notamment dans les temples de Bagan. Il convient d'éviter de grimper sur les

temples à Bagan ou dans d'autres sites archéologiques et d'utiliser les voies de passage autorisées et conseillées par les guides. De nombreux touristes ont été mis en cause ou arrêtés pour ne pas avoir respecté ces prescriptions.

Les moines bouddhistes étant des personnalités très respectées par la population, il est recommandé d'éviter de leur adresser la parole et de les solliciter.

Il est interdit de perturber les cérémonies religieuses (chants et prières). D'une manière générale, il convient de respecter les lieux de culte.

Divers

Moyens de paiement

Depuis le coup d'Etat militaire du 1er février 2021, le système bancaire birman est en crise et les transactions par carte de crédit sont devenues plus limitées. Beaucoup de magasins, notamment les plus petits et en dehors de Rangoun, n'acceptent plus que du liquide. A noter que les guichets de change officiels exigent des billets en parfait état (euros ou dollars) : non pliés, sans tache ni déchirure.

Il convient de s'assurer que l'on dispose de moyens de paiement suffisants pour ses frais de voyage et de séjour.

Infrastructures hôtelières

La capacité hôtelière du pays est en forte baisse depuis l'arrêt du tourisme avec la pandémie de Covid 19 et le coup d'Etat militaire. Il est indispensable de se renseigner sur l'état d'ouverture réel des établissements et de faire une réservation à l'avance.

Communications

En raison de l'état du réseau téléphonique et internet, il est difficile de communiquer avec l'étranger en dehors des grandes villes, notamment en montagne ou dans le sud du pays. Les voyageurs veilleront à en aviser leurs familles.

La consultation de certains sites, notamment les réseaux sociaux ou les journaux birmans d'opposition, n'est pas possible depuis la Birmanie. La plus grande prudence doit être observée sur le contenu de votre téléphone, celui-ci pouvant faire l'objet d'un contrôle de la part des forces de l'ordre.

L'usage des téléphones satellite (Iridium, Thuraya, etc.) est interdit dans tout le pays pour les touristes et les résidents.

Installations électriques

En l'absence de normes, les installations ne sont pas toujours sans danger (absence de prises de terre et de disjoncteurs de protection, notamment). Des cas d'électrocution ont été signalés dans certains hôtels de grand standing. Les coupures électriques sont fréquentes, y compris dans les grandes villes.

Avertissement sur la prise de photographies et de films

Il est formellement déconseillé de photographier ou de filmer des installations militaires ou pouvant relever de la sécurité nationale (aéroports, ponts, bâtiments officiels), ainsi que tout événement pouvant être considéré comme étant de nature à troubler l'ordre public, sous peine de s'exposer à un interrogatoire, voire une arrestation, une amende et une confiscation de l'appareil photo ou de la caméra.

Représentation de pays membres de l'Union européenne

L'Ambassade de France en Birmanie assure la représentation en matière consulaire de la Belgique, de l'Espagne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie et de la Slovaquie.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires ou Business Visa

Il existe plusieurs types de visas d'affaires. Les visas d'affaires (*Business Visa*) nécessitent une invitation de la part d'une entité publique ou privée birmane (l'ambassade de France n'est pas habilitée à fournir une telle invitation). Le visa d'affaires « single » autorise un séjour d'une durée de 70 jours à compter de la date d'entrée sur le territoire birman, sans entrées multiples. Les autres types de visas d'affaires, qui peuvent être à entrées multiples, autorisent des séjours de plus longue durée. Des informations peuvent être obtenues sur le site internet du ministère de l'Immigration.

Comme pour le visa de tourisme, le visa d'affaires peut être délivré par les ambassades et consulats birmans. Il peut également être obtenu au moment de l'arrivée en Birmanie, sous réserve d'avoir effectué une demande préalable par internet sur le site Myanmar eVisa, en prévoyant un délai d'approbation de 3 à 4 jours. Suite à sa demande de « e-visa » par internet, le demandeur reçoit, en cas d'acceptation, un document PDF nominatif (« approval letter ») qui doit être utilisé dans les 90 jours suivant son émission afin d'obtenir un visa à l'entrée sur le territoire.

Réseaux de communication

Il y a quatre opérateurs de téléphonie mobile en Birmanie : MPT, l'opérateur « historique », ainsi que Mytel, Ooredoo et Atom.

Il existe des accords d'itinérance avec les opérateurs français permettant de téléphoner et de se connecter à Internet en 3G, voire 4G, avec une carte SIM française. Les tarifs sont toutefois élevés et il est plus avantageux d'acquérir une carte SIM de l'un des opérateurs locaux (il s'agit essentiellement de cartes prépayées), même pour un court séjour.

Si MPT propose la couverture la plus étendue sur l'ensemble du territoire, les trois opérateurs offrent la même qualité de service dans les principales villes et les principaux lieux touristiques. Ainsi les villes de Rangoun, Mandalay et Nay Pyi Taw bénéficient d'une bonne couverture 4G. A noter que les pertes de connexion restent tout de même régulières.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Birmanie.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Service économique de Yangon

Ambassade de France

102, Pyidaungsu Yeiktha Road, G.P.O. Box 563, Yangon, Myanmar

Tél. : +95 1 211 781 / +95 1 211 782

Télécopie : +95 1 211 781/ +95 1 211 782

Courriel : rangoun@dgtresor.gouv.fr

Site internet : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/MM>

CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils apportent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

CCI

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

Chambre de Commerce et d'Industrie France Myanmar (CCIFM)

Adresse : Times City - Office Tower 2 - 16th floor - Units 11 & 12

Between Hantawaddy & Kyuntaw Roads

Kamayut Township

Tel : +95 51 09 33

Email : contact@ccifrance-myanmar.org

European Chamber of Commerce in Myanmar

Adresse : Times City - Office Tower 2 - 16th floor - Units 11 & 12

Between Hantawaddy & Kyuntaw Roads

Kamayut Township

Tel : +95 94 50 58 23 35

Email : info@eurocham-myanmar.org

Site internet

AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français**.

AFD Rangoun

Bureau 6001, 6e étage

Pyay Garden Office Tower

No. 346/354, Pyay Road, Sanchaung Township,

Yangon, Myanmar

Tel : +95 1 53 65 10

Courriel : afdbangkok@afd.fr

Site internet

BAD

La Birmanie est membre de la **Banque asiatique de développement (BAD)**, dont le site internet est consultable ici.

La page de la **Birmanie** est consultable ici.

FMI

- Bureau du représentant résident du FMI en Birmanie
- La Birmanie et le FMI

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 21 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

- Police : 199
- Clinique SOS International : +95 1 667 879 / Fax : +95 1 667 866

Annuaire des représentations birmanes en France

[Voir la liste](#)

Vérifiez que vous êtes bien assurés

- [Avant de voyager, il est indispensable de vérifier que vous êtes bien assuré](#)
- [Quelle est la portée des Conseils aux Voyageurs ?](#)

Ambassade de France en Birmanie

Publié le : 06 janvier 2026

Coordonnées

102 Pyidaungsu Yeithka Road

BP 858

Rangoun

Myanmar (Birmanie)

16.790223371292, 96.142480186508

+95 12 39 00 89

+33 3 60 85 00 94

+95 9 51 85 361

Numéro de permanence

+95 1 212 527

Liens utiles

[La France en Birmanie](#)

[Ambassade de France en Birmanie](#)

[France en Birmanie](#)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet

Contacts :

Pour toute demande d'information, de clarification ou d'aide pour réaliser une démarche administrative concernant un ressortissant français, le Service France consulaire vous répond en français :

Par appel audio via internet à cette adresse (7h-15h, heure de Paris)

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

Courriel : ambafrance.rangoun@diplomatie.gouv.fr